

TYPOLOGIE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES DIPLÔMÉES DE L'UNIVERSITÉ †

CLAUDE TROTTIER,* RENÉE CLOUTIER,*
& LOUISE LAFORCE*

Résumé

Les objectifs de l'article sont a) de circonscrire la notion d'insertion professionnelle, b) d'élaborer une typologie de l'insertion professionnelle des personnes diplômées universitaires qui tienne compte à la fois des modes d'insertion dits «traditionnels» (insertion au terme des études de premier cycle seulement et stabilisation rapide sur le marché de l'emploi) et d'autres modes d'insertion impliquant un échelonnement de l'insertion dans le temps et une stabilisation plus tardive et c) de démontrer la pertinence de cette typologie au plan empirique. L'analyse des données a été effectuée à partir de la banque de données sur les cheminements scolaires et l'entrée sur le marché du travail des personnes diplômées du premier cycle de l'Université Laval en 1986. L'analyse n'a pas été conduite à des fins de généralisation des résultats à l'ensemble du Québec mais dans le but de démontrer la pertinence théorique de la typologie et son utilité au plan empirique.

† Cet article s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche sur les stratégies d'insertion professionnelle des personnes diplômées universitaires. Ce projet est subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (programme de subventions stratégiques). Il est réalisé dans le cadre du Centre de recherche sur le développement de carrière de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Nous tenons à remercier monsieur Denis Savard pour sa collaboration au traitement des données ainsi que madame Christiane Guay pour le travail de secrétariat.

* Université Laval

Abstract

The objectives of this paper are a) to delimit the notion of vocational integration, b) to formulate a vocational integration typology for university graduates, taking into account both the «traditional» method of integration (integration at the end of bachelor's degree and rapid stabilization on the labour market), and other methods where integration occurs in phases and stabilization on the labour market follows later, c) to demonstrate the empirical relevance of the typology. The data analysis was based on a data bank on the progression through school and labour market entry of all persons who received undergraduate degrees from Université Laval in 1986. This analysis was not conducted in order to generalize the results for the Quebec population as a whole but rather to demonstrate the typology's relevance and empirical usefulness.

Une proportion élevée de personnes diplômées des universités rencontre des problèmes d'insertion professionnelle en dépit de leur niveau élevé de scolarité (OCDE, 1992). Au Canada, Clark *et al.* (1986) ont montré que, parmi les personnes diplômées de la Promotion 1982 faisant partie de la population active canadienne, 11% des bacheliers et bachelières travaillaient à temps partiel deux ans après leur sortie de l'université, que 17% des bacheliers et bachelières travaillant à temps complet occupaient des emplois qui ne correspondaient pas à leur domaine d'études, et que 29% de ces personnes diplômées occupaient des emplois ne nécessitant même pas une formation universitaire. Selon une étude de Krahn et Lowe (1991), menée en 1985 dans trois villes canadiennes, seulement une personne diplômée universitaire sur trois estimait que sa formation universitaire l'avait préparée adéquatement à entrer sur le marché du travail. Au Québec, Audet (1991) a établi que, chez les bacheliers et les bachelières de la Promotion 1987, le taux de placement dans un emploi à temps plein relié aux études deux ans après l'obtention du diplôme n'était que de 70%, et qu'il variait de 36% à 97% selon les secteurs disciplinaires. Bref, même si, au Canada, leur taux de chômage est 3,4 fois moins élevé que celui des jeunes ayant une scolarité de niveau secondaire (McDowell, 1991), il n'en reste pas moins que les personnes diplômées de l'université sont confrontées à des problèmes d'insertion professionnelle: précarité d'emploi, sous-emploi, «inadéquation» de la formation et de l'emploi, disparité des conditions d'insertion selon les champs d'études.

Mais quand peut-on affirmer qu'une personne diplômée a complété son insertion professionnelle? À quelle réalité cette notion renvoie-t-elle

exactement? Est-il suffisant qu'une personne occupe un emploi quel qu'il soit? Ou doit-elle détenir un emploi à plein temps, permanent, correspondant à sa formation? Le concept n'est pas facile à cerner, et l'objet de recherche est difficile à délimiter. Malgré une utilisation fréquente du concept, on se retrouve dans la situation paradoxale d'une quasi-absence de définition (Dupaquier *et al.*, 1986).¹

Les objectifs de l'article sont a) de circonscrire la notion d'insertion professionnelle, b) d'élaborer une typologie de l'insertion professionnelle des personnes diplômées universitaires qui tienne compte à la fois des modes d'insertion dits «traditionnels» (insertion au terme des études de premier cycle seulement et stabilisation rapide sur le marché de l'emploi) et d'autres modes d'insertion impliquant un échelonnement de l'insertion dans le temps et une stabilisation plus tardive et c) de vérifier la pertinence de cette typologie au plan empirique.

Notion d'insertion professionnelle

La notion d'insertion professionnelle sur laquelle s'appuie cette typologie renvoie à la période d'entrée dans la vie active. Il importe cependant de préciser le début et la fin de cette période. Il ne s'agit pas de la réduire à la période où une personne commence à chercher un emploi et qui se termine au moment où elle le trouve. Ce premier emploi peut être provisoire, et compte tenu des divers modes de fréquentation universitaire, se combiner avec la poursuite des études. Si tel était le cas, on pourrait conclure qu'une étudiante ou un étudiant qui travaille à temps partiel pendant ses études est inséré professionnellement. Il ne faut pas confondre ici la notion de participation au marché du travail avec celle d'insertion professionnelle.

Pour élaborer cette typologie, nous nous inscrivons dans le courant de pensée selon lequel l'insertion professionnelle est définie comme un processus qui se déroule sur une période où s'enchevêtrent des situations de recherche d'emploi, de chômage, de formation et d'inactivité (Vincens, 1981, Paul, 1984, Dupaquier *et al.*, 1986). Cette perspective tient compte à la fois des trajectoires professionnelles des individus et de leurs cheminements scolaires. Elle nous paraît particulièrement adéquate pour analyser les divers modes d'insertion professionnelle dans le contexte où les modes de fréquentation universitaire se sont diversifiés notamment en ce qui a trait au partage études-travail et aux études à temps partiel.

Pour cerner les caractéristiques de ce processus, nous nous inspirons plus particulièrement de l'approche de Vincens (1981). Ce dernier a centré son «exploration» du concept sur le modèle de la quête d'emploi (job search) en

science économique. Son approche est basée sur deux idées. La première renvoie à la période d'entrée dans la vie active, période marquée par un changement dans l'utilisation du temps: la personne cesse de partager son temps entre le loisir, les études et le travail non rémunéré pour consacrer du temps à un emploi rémunéré ou à la recherche d'emploi. La seconde s'appuie sur le postulat selon lequel une personne a un comportement rationnel dans sa recherche d'emploi et essaie de trouver un emploi en relation avec son projet de vie. Elle est amenée, dans sa quête d'emploi, à poser un ensemble de gestes et d'actes rationnels, finalisés, ordonnés en fonction d'un échéancier. Selon cette perspective, l'objectif de l'analyse de l'insertion ne consiste pas seulement à décrire la période qui sépare la décision d'entrer dans la vie active et le premier emploi, mais aussi celle qui s'étend jusqu'à la réalisation du projet. Ce dernier n'est cependant pas arrêté définitivement au début de la recherche d'emploi. Il peut se préciser ou être modifié à partir des informations que les personnes diplômées acquièrent en occupant un emploi ou des contraintes qu'elles découvrent dans la concurrence qu'elles affrontent pour y accéder.

Selon cette définition, l'insertion commence lorsqu'un individu cesse de partager son temps entre le loisir, les études et le travail non rémunéré pour consacrer du temps à un emploi rémunéré ou à la recherche d'emploi. Elle se termine lorsque: a) l'individu cesse de consacrer du temps à la recherche d'un emploi ou à des études poursuivies en vue d'accéder à un emploi, b) l'individu a un emploi durable, c'est-à-dire qu'il ne possède pas d'information lui permettant de penser qu'il devra changer d'emploi dans un avenir plus ou moins proche, c) cet emploi correspond à celui qu'il considère devoir garder ou accepter compte tenu à la fois de son projet initial, des informations qu'il a acquises (en cours d'emploi ou de recherche d'emploi), de la perception qu'il a des contraintes et de la concurrence sur le marché du travail.

Ainsi, les indicateurs de la fin de la période d'insertion seraient la stabilité d'emploi, le fait que la personne diplômée ne prévoit pas à court terme perdre son emploi, ni le quitter délibérément, et le fait que cet emploi lui permet de réaliser son projet de vie, même si l'emploi n'est pas celui auquel elle aspirait au départ. Il se peut que ce soit l'emploi qu'elle estime devoir garder après évaluation «rationnelle» de sa situation et des contraintes du marché du travail notamment. Selon cette approche, la correspondance formation-emploi n'apparaît pas nécessairement comme un indicateur de la fin de la période d'insertion. Il se peut que cet emploi stable ne corresponde pas à celui que la personne diplômée voulait occuper en fonction de son projet de vie initial et de la formation qu'elle a acquise, parce qu'elle a dû réévaluer sa situation et son

projet de vie non seulement en fonction de ses aspirations mais aussi de sa position concurrentielle sur le marché de l'emploi.

Cette conception de l'insertion professionnelle se distingue de celle qui est souvent sous-jacente à l'analyse des divers taux de placement des personnes diplômées dans un emploi (à temps plein ou à temps partiel, permanent ou non permanent, correspondant ou pas à la formation). Elle renvoie à un processus dont elle précise les critères pour en définir le début et la fin. Elle s'appuie à la fois sur des indicateurs «objectifs» concernant l'emploi occupé et un indicateur «subjectif» qui a trait à leur anticipation quant à leur devenir professionnel et à leurs possibilités de faire carrière dans le type d'emploi qu'elles occupent.

Elle n'est pas incompatible par ailleurs avec d'autres perspectives d'analyse de l'insertion sous l'angle d'un processus de socialisation professionnelle et de construction d'une identité professionnelle (Bucher et Stelling, 1977, Simpson, 1979, Dubar, 1991), d'un processus structuré socialement (Rose, 1984, Méhaut, 1987), d'une étape de l'ensemble du cours de la vie (Buchman, 1989, Kerckhoff, 1990). Cependant, elle nous permet de mettre en relief une de ses caractéristiques premières, soit celle d'un processus au terme duquel les personnes diplômées arrêtent de chercher un emploi, en viennent à se stabiliser sur le marché du travail suite à l'obtention de leur diplôme, et ont le sentiment d'occuper un emploi qui correspond au projet de vie auquel elles adhèrent même si celui-ci peut être différent de leur projet initial.

Typologie de l'insertion professionnelle

C'est sur la base de cette conception de l'insertion professionnelle qu'une typologie est élaborée et que nous tentons d'en démontrer la pertinence sur le plan empirique² à partir d'une banque de données sur les personnes diplômées universitaires. Cette typologie permet de distinguer d'abord trois principaux types de personnes diplômées: «insérées», «en voie d'insertion» et «inactives». De plus, chacun des trois types est subdivisé en sous-types.

La banque de données à laquelle nous avons eu recours est celle du projet Relance-Laval sur les cheminements scolaires et l'entrée sur le marché du travail de tous les bacheliers et bachelières de l'Université Laval de 1986.³ Les données de cette banque ont été recueillies par questionnaire en avril 1989 auprès de 2 324 personnes diplômées (baccalauréat), soit 60% de l'ensemble des personnes diplômées (Carrier *et al.*, 1990).⁴

La typologie a été construite en tenant compte de six paramètres:⁵

- a) la situation d'emploi des personnes diplômées à un moment précis (semaine du 3 avril 1989) suite à l'obtention de leur diplôme de baccalauréat: emploi, chômage ou inactivité au moment où les personnes diplômées ont répondu au questionnaire.
- b) le caractère permanent⁶ ou temporaire de l'emploi: un emploi permanent est celui qui ne comporte aucune limitation quant à sa durée. Pour qu'une personne soit considérée comme insérée, elle devait occuper un emploi permanent;
- c) le régime d'emploi (temps plein, temps partiel): pour qu'une personne diplômée soit considérée comme insérée, elle devait occuper un emploi à plein temps.⁷ Par ailleurs, ce paramètre a permis de définir différents sous-types de personnes «en voie d'insertion»;
- d) le temps écoulé entre l'obtention du baccalauréat et l'accès au premier emploi permanent à temps plein: cette période peut varier grandement d'un individu à l'autre. Nous avons estimé qu'une période de quatre mois pouvait être considérée comme une période d'insertion professionnelle rapide, tenant compte du fait que pour plusieurs individus, la recherche d'emploi ne débute vraiment qu'après l'obtention du diplôme, et que certains d'entre eux préfèrent, au terme de l'année scolaire, prendre des vacances avant d'accepter un emploi. De plus, si on tient compte des individus qui ont spécifié une durée, un nombre beaucoup plus grand d'entre eux s'insèrent professionnellement dans les premiers quatre mois suivant l'obtention du baccalauréat qu'entre quatre mois et un an. Ce paramètre a permis de distinguer des sous-types de personnes «insérées»;
- e) la perception du type d'emploi détenu du point de vue de la possibilité d'y faire carrière: ce paramètre a trait à un indicateur «subjectif» du processus d'insertion, lequel a un caractère central par rapport à la notion d'insertion à laquelle nous nous référons. En effet, ce paramètre fait référence au devenir et au projet professionnel des personnes diplômées en fonction de la période plus ou moins longue où elles se sont stabilisées sur le marché de l'emploi.
- f) la poursuite des études après le baccalauréat: si ce paramètre n'est pas pris en considération dans la définition des deux types de personnes diplômées «insérées» et «en voie d'insertion», il est pertinent de savoir, dans le cas de celles qui sont «inactives», si leur inactivité est liée ou non à la poursuite des études.

C'est à partir de ces six paramètres que trois types de personnes diplômées sont définis du point de vue de leur insertion professionnelle, et que treize sous-types sont déterminés (Tableau 1).

Tableau 1
Répartition des personnes diplômées selon leur niveau d'insertion professionnelle

A Personnes diplômées «insérées»	N	%
1. Insérées avant la sortie du baccalauréat46	2,0
2. Insérées en moins de quatre mois après le baccalauréat149	6,4
3. Insérées entre quatre mois et un an après la fin du baccalauréat52	2,2
4. Insérées plus d'un an après le baccalauréat399	17,2
5. Insérées, mais dont la durée du processus d'insertion est inconnue261	11,2
Total des personnes diplômées insérées907	39,0
 B Personnes diplômées «en voie d'insertion»		
6. Au travail à temps plein dans un emploi permanent qui n'est pas celui dans lequel elles envisagent de faire carrière277	11,9
7. Au travail à temps plein dans un emploi temporaire dans lequel elles envisagent de faire carrière244	10,5
8. Au travail à temps plein: dans un emploi temporaire, ou dans un emploi qui n'est pas celui dans lequel elles envisagent de faire carrière, ou les deux135	5,8
9. Au travail à temps partiel dans un emploi permanent98	4,2
10. Au travail à temps partiel dans un emploi non permanent221	9,5
11. En chômage142	6,1
Total des personnes diplômées en voie d'insertion professionnelle1 117	48,0
 C Personnes diplômées «inactives»		
12. Ne poursuivant pas d'études universitaires34	1,5
13. Poursuivant des études universitaires238	10,2
Total des personnes diplômées inactives272	11,7
 D Personnes diplômées non classées		
	.28	1,2
 Total (population à l'étude)2 324	 100,0

Les trois principaux types sont les suivants:

- 1) les personnes diplômées «insérées» ont un emploi permanent à plein temps et envisagent de faire carrière dans le type d'emploi qu'elles détiennent deux ans environ après l'obtention de leur baccalauréat;
- 2) les personnes diplômées «en voie d'insertion»;
- 3) les personnes diplômées «inactives» qui ne participent pas au marché du travail, qui n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas.

La répartition de l'ensemble des personnes diplômées selon les trois principaux types est la suivante: 39% sont «insérées», 48% sont «en voie d'insertion», 12% sont «inactives», et 1% n'ont pu être classées dans aucune de ces trois catégories parce qu'elles n'avaient pas répondu à une ou l'autre des questions relatives aux dimensions à partir desquelles la typologie a été construite. Si on exclut les personnes non classées ainsi que les personnes inactives, de façon à calculer les pourcentages des personnes «insérées» ou «en voie d'insertion» par rapport à celles qui sont disponibles pour l'emploi, ils s'élèvent respectivement à 45% et 55%.

Ce taux de personnes «insérées» (45%) s'avère néanmoins beaucoup plus bas que les taux de placement utilisés couramment comme indicateurs d'insertion professionnelle. Par exemple, le taux de placement général, qui renvoie au placement en emploi, que celui-ci soit à temps plein, à temps partiel, permanent ou non permanent, est, pour les mêmes personnes diplômées, de 93% (Carrier *et al.*, 1990). À cet égard, la plupart des personnes que, dans notre typologie, nous considérons comme étant «en voie d'insertion» (à l'exception des personnes en chômage), sont incluses dans le calcul de ce taux de placement général. De même, si on examine un autre indicateur de placement, soit le taux de placement en emploi permanent à plein temps, on constate que, pour la même population, ce taux est de 59%.⁸ Ce n'est qu'en y ajoutant la condition que l'emploi soit celui dans lequel on veut faire carrière que l'on obtient le taux de personnes diplômées insérées (45%), calculé par rapport au nombre de personnes disponibles pour l'emploi.

Il importe de souligner cependant que, compte tenu de la notion d'insertion professionnelle à laquelle nous nous référons, les critères en fonction desquels nous considérons qu'une personne est insérée sont plutôt «exigeants». En effet, ils supposent que ces personnes se soient stabilisées en emploi, qu'elles n'aient pas seulement un emploi permanent à temps plein mais qu'elles considèrent aussi cet emploi comme celui dans lequel elles envisagent de faire carrière.

La notion d'insertion professionnelle à partir de laquelle nous avons construit la typologie permet ainsi non seulement d'apprécier le degré

d'insertion professionnelle des personnes diplômées de façon différente des taux de placement calculés de façon usuelle, mais aussi de mettre encore plus en relief les exigences d'une insertion professionnelle complétée et les difficultés auxquelles ces personnes diplômées sont confrontées.

En outre, les différents sous-types permettent de spécifier chacun des types: 1° dans le cas des personnes «insérées», de préciser dans une certaine mesure, la rapidité avec laquelle elles se sont insérées sur le marché du travail; 2° dans le cas des personnes «en voie d'insertion», de distinguer divers types de situations d'emploi; enfin, 3° dans le cas des personnes «inactives», de repérer celles qui sont aux études et celles qui ne le sont pas.

Si on examine maintenant la répartition des sous-types à l'intérieur de chacun des trois types, on constate que, parmi les personnes «insérées» (Tableau 2), 5% sont déjà «insérées» avant même l'obtention de leur diplôme de baccalauréat, ce qui témoigne de la présence d'étudiants qui travaillent tout en étudiant. De plus, 16% d'entre elles réussissent à s'insérer rapidement au marché du travail, soit quatre mois après l'obtention de leur diplôme. Mais 44% ont besoin de plus d'un an pour se stabiliser sur le marché de l'emploi. Par ailleurs, pour 261 des 907 personnes «insérées», soit 29%, nous ne connaissons pas la période au cours de laquelle elles ont réussi à le faire; il importe donc d'interpréter ces résultats avec prudence.

Pour ce qui est des 1117 personnes «en voie d'insertion», la typologie permet de mettre plusieurs éléments en relief (Tableau 3). Tout d'abord, seulement 13% d'entre elles sont en chômage. Pour près de 60% d'entre elles, l'emploi occupé est même un emploi à temps plein. Toutefois, dans 25% des cas, si cet emploi est aussi permanent, il n'est pas celui dans lequel on veut faire carrière, dans 22% des cas, l'emploi est temporaire quoique l'on veuille y faire carrière et, dans 11% des cas, cet emploi à temps plein est temporaire et n'est pas celui dans lequel on s'attend à faire carrière. Par ailleurs, le pourcentage des personnes en voie d'insertion qui travaillent à temps partiel (29%) n'est pas négligeable: 20% ont un emploi temporaire alors que 9% détiennent un emploi permanent. Ainsi, la typologie permet non seulement de préciser leur taux de chômage, mais de distinguer divers types de situations d'emploi et même de documenter diverses formes de précarité d'emploi.

Enfin les 272 personnes diplômées «inactives» sont, pour la plupart, des étudiants et des étudiantes universitaires (Tableau 4). En effet, 88% de ces individus poursuivaient encore des études universitaires deux ans après avoir obtenu leur baccalauréat, ce qui explique leur non-participation au marché du travail. Ainsi, seulement 12% de ces individus dits «inactifs», c'est-à-dire qui n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas un, ne seraient pas aux études, et seraient donc de véritables «inactifs».

Tableau 2

Répartition des personnes diplômées «insérées» sur le marché du travail selon le moment où cette insertion s'est réalisée

	N	%
1. Insérées avant la sortie du baccalauréat	46	5
2. Insérées dans les 4 mois après le baccalauréat	149	16
3. Insérées entre 4 mois et 1 an après le baccalauréat	52	6
4. Insérées plus d'un an après le baccalauréat	399	44
5. Insérées, mais dont la durée du processus d'insertion est inconnue	261	29
N	907	100

Tableau 3

Répartition des personnes diplômées «en voie d'insertion professionnelle» selon les modalités de leur emploi

6. Au travail à temps plein dans un emploi permanent qui n'est pas celui dans lequel on envisage de faire carrière	277	25
7. Au travail à temps plein dans un emploi temporaire mais dans lequel on envisage de faire carrière	244	22
8. Au travail à temps plein: dans un emploi temporaire, ou dans un emploi qui n'est pas celui dans lequel elles envisagent de faire carrière, ou les deux	135	12
9. Au travail à temps partiel dans un emploi permanent	98	9
10. Au travail à temps partiel dans un emploi non permanent	221	20
11. En chômage	142	13
N	1117	101

Tableau 4

Répartition des personnes diplômées «inactives» selon qu'elles poursuivent leurs études ou non

12. Ne poursuivant pas leurs études universitaires	34	12
13. Poursuivant leurs études universitaires	238	88
N	272	100

Selon la conception de l'insertion professionnelle sur laquelle s'appuie la typologie, les personnes diplômées peuvent s'insérer professionnellement, se stabiliser en emploi, sans nécessairement que ce soit dans un emploi qu'elles perçoivent comme étant relié à leur formation. Toutefois, on peut penser que les individus qui ont étudié pendant plusieurs années dans un domaine précis cherchent et trouvent un emploi qui y correspond ou, dans bien des cas, persistent à rechercher un tel emploi, en dépit des contraintes du marché du travail, et y réussissent. C'est pourquoi, il nous a paru pertinent de vérifier dans quelle mesure les personnes «insérées» ou «en voie d'insertion» qui ne sont pas en chômage occupent un emploi qu'elles perçoivent comme étant relié à la formation qu'elles ont reçue.

Au total, 70% des personnes diplômées qui ont un emploi considèrent que leur emploi correspond à leur formation (25% «entièrement» et 45% «assez»), alors que 30% estiment que leur emploi est «peu» (21%) ou «pas du tout» (9%) relié à leur formation. On observe cette tendance (tableau 3) tant chez les personnes diplômées «insérées» que chez celles qui sont «en voie d'insertion». Toutefois, la proportion des personnes dont l'emploi correspond peu ou pas du tout à la formation est deux fois plus élevée (40%) chez les personnes «en voie d'insertion» que chez celles qui sont «insérées» (20%). De même, cinq fois plus de personnes (15%) «en voie d'insertion» que de personnes «insérées» (3%) occupent un emploi qui n'est pas du tout relié à la formation.

Si on répartit les personnes diplômées au travail simultanément en fonction de leur niveau d'insertion professionnelle et de leur perception de la correspondance entre leur formation et leur emploi, on constate (tableau 4) que, sur 100 personnes diplômées, 39 sont «insérées» dans un emploi correspondant à leur formation et que 9 le sont dans un emploi qui n'y correspond pas, alors que les autres sont encore «en voie d'insertion» soit dans un emploi qui correspond à leur formation (31), soit dans un emploi qui n'y est pas relié (21).

Ces données projettent un nouvel éclairage sur le processus d'insertion. Quatre personnes diplômées sur 10 (39%) semblent avoir réalisé, deux ans après avoir obtenu leur baccalauréat, leurs aspirations professionnelles en se stabilisant sur le marché du travail dans un emploi correspondant à leur formation. Toutefois, pour (9%) des personnes diplômées, leurs aspirations semblent s'être transformées, car, malgré une absence de lien entre leur formation et leur emploi, elles se sont pleinement insérées au marché du travail puisqu'elles envisagent faire carrière dans l'emploi qu'elles détiennent. Pour ce qui est des autres, il est plausible de penser qu'elles pourraient être en attente soit d'une plus grande stabilisation sur le marché du travail tout en détenant déjà un emploi correspondant à leur formation (31%), soit d'un emploi qui, à la fois, serait plus stable et davantage relié à leur formation (21%).

Tableau 5
Perception de la correspondance formation/emploi chez les personnes «insérées» et les personnes «en voie d'insertion»

Correspondance formation/emploi	Type d'insertion		Total %
	Insérées %	En voie d'insertion %	
Entièrement	30	20	25
Assez	50	40	45
Peu	17	25	21
Pas du tout	3	15	9
N	901	971	1872

Tableau 6
Répartition des personnes diplômées au travail selon le niveau d'insertion et leur perception de la correspondance formation/emploi

Personnes diplômées insérées dans un emploi correspondant à la formation	39	%
Personnes diplômées insérées dans un emploi ne correspondant pas à la formation	9	
Personnes diplômées en voie d'insertion dans un emploi correspondant à la formation	31	
Personnes diplômées en voie d'insertion dans un emploi ne correspondant pas à la formation	21	
N	1872	

Conclusion

La conception de l'insertion professionnelle des personnes diplômées de l'université qui sous-tend la typologie renvoie au processus par lequel ces personnes en viennent à se stabiliser dans un type d'emploi qui, soit correspond à leurs aspirations ou à leur projet de vie initial, soit s'avère celui dans lequel elles envisagent de faire carrière suite à l'évaluation qu'elles font de leur situation et de leur position concurrentielle sur le marché du travail, même si cet emploi peut différer de celui auquel elles aspiraient au départ. Selon cette perspective, l'insertion professionnelle n'est pas qu'une simple période au cours de laquelle les individus deviennent «actifs» sur le marché de l'emploi et accèdent à leur premier emploi, ou à un emploi qui correspond à la formation qu'ils se sont donnée, mais un processus complexe au terme duquel les personnes diplômées se stabilisent dans un type d'emploi qu'elles considèrent devoir garder ou accepter compte tenu de leur perception des contraintes et de la concurrence sur le marché du travail.

La typologie a permis de situer les personnes diplômées sur un continuum («insérées», «en voie d'insertion», «inactives») et de prendre en considération, dans le cas des personnes diplômées «insérées», la durée du processus, notamment la rapidité avec laquelle elles parviennent à se stabiliser sur le marché de l'emploi. De plus, il a été possible de distinguer des sous-types de personnes diplômées en voie d'insertion, et aussi de mettre en relief certaines formes de la précarité d'emploi à laquelle elles sont exposées même deux ans après l'obtention de leur baccalauréat.

De tels résultats peuvent éclairer les gestionnaires et les personnes impliquées dans le processus de mise en oeuvre de politiques concernant enseignement supérieur et la transition professionnelle. La typologie fait voir notamment que les personnes diplômées ne constituent pas un bloc monolithique et que l'acquisition d'un diplôme de premier cycle n'assure pas nécessairement une protection contre certaines formes de précarité d'emploi.

Dans la conception de l'insertion professionnelle à laquelle nous nous sommes référés, la correspondance entre la formation et l'emploi n'est pas retenue comme un indicateur déterminant de la stabilisation des personnes diplômées sur le marché du travail. Ceci n'implique pas que ces dernières ne réussissent pas à s'insérer dans un emploi correspondant à leur formation, ni qu'elles ne sont pas préoccupées par cette dimension de leur expérience professionnelle. Il y aurait lieu d'ailleurs d'analyser leurs stratégies d'insertion à cet égard. Une telle analyse permettrait: a) d'examiner jusqu'à quel point, dans leur recherche d'emploi, les personnes diplômées accordent priorité à leur

stabilisation sur le marché du travail (quitte à accepter un emploi inférieur à celui auquel elles pourraient prétendre compte tenu de leur formation) ou à l'accès à un emploi correspondant à leur formation et, b) d'explorer si elles ont tendance à prolonger leur recherche d'emploi (quitte à être en chômage plus longtemps), ou à poursuivre leurs études ou à se réorienter si elles ne trouvent pas un emploi correspondant à leur formation. C'est d'ailleurs ce que nous pourrions vérifier dans la deuxième phase de cette recherche au cours de laquelle nous tenterons d'analyser au moyen d'entrevues semi-structurées, les stratégies d'insertion professionnelle des personnes diplômées, notamment en ce qui concerne l'importance qu'elles accordent à leur stabilisation dans un emploi ou la correspondance formation-emploi.

Notes

¹ En anglais, la notion d'insertion professionnelle n'existe pas. On se réfère plutôt à la notion de transition du système scolaire au monde du travail. Elle renvoie aussi à une période d'entrée dans la vie active. Mais la difficulté de délimiter et caractériser cette période est la même que pour la notion d'insertion professionnelle.

² Sur la typologie comme méthode d'analyse, et plus particulièrement, sur la vérification de la pertinence d'une typologie au plan empirique, voir Lazarsfeld et Barton (1970) et Loubet Del Bayle (1975).

³ Cette banque de données a été retenue parce que, contrairement à d'autres banques de données disponibles, elle contenait une mesure de l'origine sociale. Cette variable s'avère essentielle, dans les autres étapes du projet de recherche, pour situer les cheminements scolaires et l'insertion professionnelle des personnes diplômées par rapport à l'ensemble de leur trajectoire sociale, notamment par rapport à la position sociale de leur famille d'origine et celle à laquelle elles accèdent en entrant sur le marché du travail.

⁴ On trouvera en annexe les questions du questionnaire qui ont été utilisées pour mesurer les variables aux fins de cet article.

⁵ Certains de ces paramètres s'appliquent à l'un ou l'autre des types d'insertion professionnelle et pas nécessairement aux trois grands types qui ont été définis.

⁶ Pour les fins de construction de cette typologie, cette notion n'implique pas qu'une personne prévoit conserver cet emploi indéfiniment et renonce à être mobile professionnellement. Elle signifie seulement qu'au moment de l'embauche la durée du contrat était indéterminée.

⁷ Les personnes qui occupaient à la fois un emploi à temps plein et un emploi à temps partiel au même moment, ont été considérées comme travaillant à temps plein.

⁸ Ce taux ne renvoie à aucun des autres pourcentages figurant dans cet article. Il a été calculé et présenté dans un document de travail préalable rédigé dans le cadre du projet de recherche. À la différence de notre taux de personnes diplômées insérées, le taux

de placement en emploi permanent à temps plein ne tient pas compte de la dimension subjective de la notion d'insertion professionnelle à laquelle nous nous référons et qui a trait à la perception que les personnes diplômées ont d'occuper un emploi dans lequel elles estiment pouvoir faire carrière.

Annexe : Variables utilisées

- a) Q35 - La situation d'emploi au 3 avril 1989
 - 1. travail à temps plein
 - 2. un travail à temps plein et un travail à temps partiel
 - 3. un emploi à temps partiel
 - 4. plus d'un emploi à temps partiel
 - 5. sans emploi mais en cherchait un
 - 6. sans emploi et n'en cherchait pas

- b) Q40 - Le statut de l'emploi au 3 avril 1989
 - 1. un emploi régulier, c.-à-d. un emploi qui ne comportait, à l'embauche, aucune limitation quant à sa durée
 - 2. un emploi temporaire renouvelable
 - 3. un emploi temporaire non renouvelable

- c) Q47 - La perception de l'emploi occupé au 3 avril 1989
 - 1. un emploi dans lequel je suis persuadé de pouvoir faire carrière
 - 2. un emploi dans lequel je souhaite pouvoir faire carrière
 - 3. un emploi en attendant celui dans lequel je voudrais éventuellement faire carrière

- d) Q51 - À quel point y a-t-il correspondance entre la formation reçue dans le cadre de votre programme de baccalauréat et vos fonctions de travail?
 - 1. entièrement
 - 2. assez
 - 3. peu
 - 4. pas du tout

- e) Q59 - Le temps écoulé entre la fin du baccalauréat et le premier emploi à temps plein
 - 1. avait déjà cet emploi au moment de terminer ses études de baccalauréat
 - 2. moins d'un mois après la fin des études
 - 3. 1 à 3 mois après
 - 4. 4 à 6 mois après
 - 5. 6 mois à 1 an après
 - 6. plus d'un an après

- f) Q63 - Le statut du 1er emploi à temps plein après l'obtention du baccalauréat
 - 1. un emploi régulier, c.-à-d. un emploi qui ne comportait à l'embauche aucune limitation quant à sa durée
 - 2. un emploi temporaire renouvelable
 - 3. un emploi temporaire non renouvelable

Références

- Audet, M. (1991). *Qu'advient-il des diplômés et diplômées universitaires?* La promotion de 1987. Québec: Gouvernement du Québec.
- Bucher, R. & Stelling, J.G. (1977). *Becoming professional*. Beverleys Hills, Ca.: Sage Publications.
- Buchman, M. (1989). *The script of life in modern society. Entry into adulthood in a changing world*. Chicago: University of Chicago Press.
- Carrier G., Deblois, C., Laforce, L., Perron, M. & Trotter, C. (1990). *Formation universitaire et insertion professionnelle des titulaires d'un grade de l'Université Laval*. Promotion 1986, premier cycle. Sainte-Foy: Université Laval, Laboratoire de recherches en administration et politique scolaires.
- Clark, W., Laing, M. & Rechnitzer, E. (1986). *La promotion de 1982, Rapport sommaire de l'enquête nationale de 1984 auprès des diplômés de 1982*. Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services.
- Dubar, C. (1991). *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*. Paris: Armand Colin.
- Dupaquier, M., Fourcade, N., Cadrey, J., Paul, J.J. & Rose, J. (1986). L'insertion professionnelle. P. 35-95 dans L. Tanguy (éd.), *L'introuvable relation formation/emploi*. Paris: La Documentation française.
- Kerckhoff, A.C. (1990). *Getting started. Transition to adulthood in Great Britain*. Boulder, Co.: Westview Press.
- Krahn, H.J. & Lowe, G.S. (1988). Transitions to work: findings from a longitudinal study of high school and university graduates in three Canadian cities. In D. Ashton and G. Lowe. *Work, Industry and Canadian Society* (pp. 130-170). Scarborough: Nelson Canada.
- Lazarsfeld, P.F. & Barton, A.H. (1970). Quelques fonctions de l'analyse qualitative en sociologie. Dans P.F. Lazarsfeld (éd.), *Philosophie des sciences sociales* (pp. 318-360). Paris: Gallimard.
- Loubet Del Bayle, J.C. (1978). *Introduction aux méthodes des sciences sociales*. Toulouse: Privat.
- McDowell, R. (1991). *Les diplômés de l'enseignement supérieur au sortir des études et à l'entrée dans la vie active*. Contribution à une étude de l'OCDE sur l'enseignement supérieur et l'emploi. Ottawa: Secrétariat d'état.
- Méhaut, P., Rose, J., Monaco, A. & De Chessey, F. (1987). *La transition professionnelle*. Les jeunes de 16 à 18 ans. Paris: L'Harmattan.
- OCDE (1992). *De l'enseignement supérieur à l'emploi. Rapport de synthèse*. Paris: OCDE.
- Paul, J.-J. (1984). Les analyses françaises des relations-formation-emploi. *Revue Française de Pédagogie*, 69, 65-98.
- Rose, J. (1984). *En quête d'emploi: formation-chômage-emploi*. Paris: Economica.
- Simpson, I.H. (1979). *From student to nurse*. A longitudinal study of socialisation. Cambridge: Cambridge University Press.
- Vincens, J. (1981). *Problématique générale de l'insertion professionnelle*. Conférence prononcée au Colloque sur l'insertion professionnelle à la sortie des études post-secondaires. Louvain: Institut des sciences du travail, Université catholique de Louvain.